

Reprendre ou créer une exploitation piscicole en région Centre-Val de Loire



La filière piscicole en région Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire est historiquement **l'une des zones majeures de la production piscicole en étang**. Depuis le moyen-âge cette pratique d'élevage extensif traditionnel de poisson d'eau douce (carpe, gardon, tanche, brochet, sandre et perche) est pratiquée en milieu naturel dans les trois zones piscicoles que compte la région : la Brenne (dans le département de l'Indre), la Sologne (entre Cher, Loir-et-Cher et Loiret) et le Val de Loire (dans le département de l'Indre-et-Loire).

Composée de l'ensemble des maillons **depuis l'écloserie** (pour les alevins) **jusqu'aux produits transformés**, en passant par un réseau de **producteurs** implantés sur le territoire et de professionnels de la pêche d'étang et du **négoce**, cette filière est cependant confrontée à de nombreuses pressions (prédation aviaire, aléas climatiques, rentabilité, difficulté de valorisation du poisson d'eau douce, ...). Grâce à la mobilisation de la filière, des solutions voient le jour pour y faire face.

En région Centre-Val de Loire, la filière piscicole produit environ 1 200 T de poissons chaque année. Cela représente plus d'une centaine d'emplois, pour un chiffre d'affaires de 7,5 à 8 M €.



ZONE PISCICOLE CONTINENTALE MAJEURE AU NIVEAU NATIONAL



15 PROFESSIONNELS
DE LA PÊCHE D'ÉTANG
ET DU NÉGOCE

1 200 T
de poissons produits / an
dans les étangs de la région
Centre-Val de Loire

Sologne 

11 000 ha
d'étangs sur
500 000 ha
du territoire

300 T de
poissons
produits / an

carpes
gardons
tanches
carnassiers
esturgeons
ides



Val de Loire

carpes
gardons
tanches
carnassiers

3 000
plans d'eau
100 T de
poissons
pêchés / an



+ 300
producteurs-
gestionnaires
d'étang

Brenne 

8 300
ha d'eau
+ 3000
étangs

carpes
gardons
tanches
carnassiers

1 ATELIER DE
transformation 

1 ÉCLOSERIE 

800 T
de poissons
pêchés par an

Les formations pour devenir pisciculteur

Plusieurs formations techniques, à différents niveaux de qualification, préparent au domaine de la pisciculture.

Formations initiales :

Niveau CAP → BPAM (Brevet Professionnel Agricole et Maritime) productions aquacoles

Niveau bac → Bac pro productions aquacoles
→ Bac techno sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Niveau bac + 2 → BTS Aquaculture

Niveau bac + 3 → Licence professionnelle MPGE - métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
→ Licence professionnelle PA - productions animales aquaculture continentale et aquariologie

A proximité de notre région :

*EPLEFPA d'Ahun
Le Chaussadis
23150 AHUN
Tél. : 05.55.81.48.80*

Il existe également des formations courtes, ou la possibilité de faire des stages en pisciculture. Votre expérience peut également être reconnue par une VAE.

Certaines formations peuvent être prises en charge par VIVEA ou votre CPF (Compte Personnel de Formation)



Les étapes de l'installation

Rendez-vous au Point
Accueil Installation (PAI)

CEPPP (Centre d'Elaboration
du Plan de Professionnalisation
Personnalisé) ; Acquisition de
la capacité agricole

Stage préparatoire à
l'installation 21 h

Demande d'Autorisation
d'Exploiter auprès de la
DDT

CFE (Centre de Formalité
des Entreprises)

Définir son projet
Se former
Rechercher une exploitation

Réalisation autodiagnostic
Plan de Professionnalisation
Personnalisé

Analyse technico-économique,
étude de marché
Formations

Choix du statut juridique, du
statut fiscal, du statut social

Accord bancaire

Inscriptions : Insee, MSA, impôts

Compter 12 à 18 mois pour l'ensemble des démarches

Les accompagnements pour s'installer

Vous débutez votre vie professionnelle ou vous souhaitez changer d'orientation ? Quels que soient votre âge, votre formation, votre projet (création d'entreprise, installation en société, développement d'activité en milieu rural, ...), dans chaque département, un guichet unique pour les porteurs de projet en agriculture : le **Point Accueil Installation** !



Retrouvez toutes les coordonnées des PAI de la Région sur :

<http://www.devenir-agriculteur-en-region-centre.fr/>

Trouver une exploitation

Vous recherchez une exploitation agricole, un terrain, une offre d'association pour concrétiser votre projet ? Consultez le répertoire départ installation (RDI), La safer, les notaires...

Les avantages pour s'installer

- **Les prêts bancaires**

Certaines banques proposent des offres avec des conditions avantageuses pour faciliter l'installation ou le développement de votre activité. Par exemple : des prêts à taux adaptés, ou des offres avec modulation possible des échéances. Ces prêts permettent de financer une reprise d'exploitation ou le rachat de parts sociales d'une société agricole. N'hésitez pas à contacter votre banque pour connaître les possibilités de financements.

- **Les avantages sociaux**

Les agriculteurs de moins de 40 ans, installés pour la première fois et à titre principal peuvent bénéficier d'une exonération des cotisations sociales pendant 5 ans.

- **Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre)**

L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) consiste en une **exonération partielle de charges sociales**, destinées aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise.

- **Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce)**

Le demandeur d'emploi qui touche l'ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) et qui crée ou reprend une entreprise peut bénéficier de l'Arce sous conditions. Le montant de l'Arce est égal à **45 % des droits à l'ARE** qui restent à verser. Le versement se fait sous forme d'un capital versé en 2 fois. Il n'y a pas de critères de vérification du revenu dégagé et de risque de remboursement des sommes perçues, contrairement à l'ARE.

Les aides de la Région

CAP filière Pisciculture

Ce **Contrat d'Appui au Projet** de la filière piscicole en Région Centre-Val de Loire a pour vocation de dynamiser cette filière. Trois enjeux majeurs ont été identifiés :

- Rétablir la production
- Consolider la filière
- Faire (re)connaître cette filière et ses productions

Dans ce cadre, des **aides aux investissements** sont accordées par la Région. Il peut s'agir d'investissement :

- pour la production (matériel de pêche, aérateurs, matériel d'analyse ...)
- pour la protection contre les oiseaux piscivores
- pour la protection contre les nuisibles
- pour le matériel de transport
- pour des aménagements d'étang (bondes, raccordement électrique...)

Le taux d'aide publique est de **30 %** (incluant une bonification « filière prioritaire » au regard du projet agro-écologique), avec une bonification en agriculture biologique.

Pour toute question concernant le CAP Pisciculture, vous pouvez contacter la FAReC (Fédération Aquacole de la Région Centre) au 02 54 37 19 93 ou par mail farec@orange.fr

CAP Installation

Un accompagnement personnalisé de votre projet jusqu'à sa concrétisation

Financé en partie par le Conseil régional Centre Val de Loire, le dispositif **Install'Actions** est un ensemble de prestations pour un accompagnement global du projet. La Chambre d'agriculture vous accompagne sur la réflexion de votre projet et vous apporte **un appui sur le montage de votre dossier économique et financier**. Il inclut notamment une étude prévisionnelle pour vérifier la viabilité économique de votre projet (Business Plan, prévisionnel de trésorerie mensuel...). Le **regard extérieur sur le projet** permet de vérifier qu'une des composantes du projet n'a pas été minimisée ou omise pour permettre une installation dans de bonnes conditions et limiter les imprévus.

Vous bénéficiez :

- D'un bilan sur les actions à conduire pour mener à bien votre projet
- Des compétences d'un conseiller d'entreprise et de conseillers techniques pour anticiper et sécuriser votre installation
- D'un suivi post-installation pendant les premières années d'activité

Autres solutions de financement

- **FEAMPA**

Le FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche en Aquaculture) est un outil financier qui permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique commune des pêches. Il prévoit notamment des aides :

- pour promouvoir une aquaculture plus compétitive
- pour promouvoir le développement durable des activités aquacoles.

- **Le financement participatif**

MiiMOSA est la 1ère plateforme de financement participatif exclusivement dédiée aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. MiiMOSA propose soit un soutien en dons (avec contrepartie), soit un prêt rémunéré.

- **Aides des collectivités territoriales**

Des subventions à l'investissement existent pour vous aider financièrement à construire votre projet dans le cadre d'une installation ou de développement d'activités. **Les Pays, le Conseil départemental et le Conseil régional** sont des partenaires pour subventionner des projets de diversification ou en faveur de l'environnement, des projets liés à l'agro-tourisme...

Exemple d'Initiative Brenne

L'association accompagne les porteurs de projets de création, reprise ou développement d'entreprises sur le territoire du Parc par :

- Le montage et le suivi des dossiers,
- L'aide au financement grâce à un prêt d'honneur : prêt personnel sans garantie et sans intérêts,
- L'accompagnement de l'entrepreneur pendant la durée de remboursement du prêt,
- La sensibilisation à la responsabilité sociale et environnementale des entrepreneurs.



en collaboration avec



Avec le concours financier de

